



DECLARATION DU 22 MAI 2026 DE LA COMMISSION SUPERIEURE DU NUMERIQUE ET DES POSTES

SUR LES PRIORITES DU G7 NUMERIQUE

Dans le cadre de la présidence du G7 en 2026, la France a placé le numérique parmi ses sept filières prioritaires.

Le G7 numérique, porté par Mme Anne Le Hénanff, ministre déléguée chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique, structure les travaux des ministres du numérique des pays membres autour de quatre priorités : promouvoir une IA sûre au service du bien commun ; accélérer l'innovation et la diffusion de l'IA dans l'économie ; soutenir la résilience et la durabilité du secteur numérique ; protéger les mineurs en ligne.

Ces travaux aboutiront lors de la réunion ministérielle numérique du 29 mai 2026 à Paris, au cours de laquelle les ministres chargés du numérique des pays du G7 endosseront les livrables de la filière.

Dans la perspective de cette réunion de haut niveau, les membres de la Commission supérieure du numérique et des postes (CSNP) souhaitent attirer l'attention de nos concitoyens, des parlementaires et du gouvernement sur plusieurs défis majeurs.

En premier lieu, alors que l'intelligence artificielle redistribue les cartes de la compétitivité mondiale à une vitesse sans précédent, les États-Unis et la Chine ont engagé des investissements d'une ampleur inédite, concentrant entre un nombre restreint d'acteurs les grands modèles de langage (LLMs), les infrastructures de calcul et les données. Ce déséquilibre fait peser un risque mondial de dépendance technologique sur les entreprises et administrations, et en particulier sur les PME qui peinent à opérer leur transition faute d'un accompagnement adapté.

D'un point de vue des usages, l'exposition des enfants et des adolescents aux réseaux sociaux et aux plateformes numériques est devenue un enjeu de société majeur. Les effets sur le développement cognitif, l'attention et la santé mentale des jeunes sont de mieux en mieux documentés, et nos cadres de protection peinent à suivre le rythme des évolutions technologiques. La France, pionnière sur ce sujet, doit désormais entraîner ses partenaires du G7 vers une coopération internationale renforcée.

S'agissant de la sécurité des échanges et des données numériques, l'émergence de l'informatique quantique constitue une rupture d'une tout autre nature. Elle menace les systèmes de chiffrement sur lesquels repose la sécurité de nos infrastructures critiques et impose dès aujourd'hui une anticipation collective à l'échelle des grandes démocraties.

Parce que ces trois défis dépassent par nature les frontières nationales et appellent des réponses coordonnées au plus haut niveau, il est essentiel que les travaux du G7 numérique apportent des réponses adaptées.

La CSNP s'est saisie de ces sujets à plusieurs reprises : sa déclaration du 6 février 2025 à l'occasion du Sommet pour l'action sur l'IA, son avis n° 2026-04 du 26 mars 2026 sur l'adoption de l'IA par les entreprises françaises, son avis n°2023-07 du 20 septembre 2023 sur la sécurisation de l'espace

numérique pour les jeunes et un groupe de travail sur les enjeux quantiques dont les travaux débiteront très prochainement.

Dans cette perspective, les membres de la CSNP formulent les positions suivantes :

➤ **Sur la fracture économique créée par l'intelligence artificielle**

- Adopter un cadre commun du G7 de surveillance des effets de l'IA sur les marchés du travail, fondé sur des indicateurs partagés.
- Planifier, dans chaque pays du G7, des plans de formation continue et de reconversion financés proportionnellement aux gains de productivité sectoriels attendus
- Veiller à ce que l'adoption de l'IA ne conduise pas à la suppression des fonctions intermédiaires, point d'entrée des jeunes diplômés et lieu de transmission des savoir-faire, notamment en garantissant que le dialogue social en entreprise soit pleinement associé à tout projet d'adoption de l'IA et en engageant le dialogue avec les partenaires sociaux au niveau national.
- Afin de permettre la diffusion de l'IA au sein des PME des pays de l'OCDE, créer une plateforme multilatérale au sein de l'OCDE afin de permettre la diffusion des meilleures pratiques d'adoption de l'IA par les PME, proposant notamment des outils d'autodiagnostic et des référentiels sectoriels.
- Favoriser le développement de l'IA open source qui garantisse une véritable transparence et une sécurité équivalente aux modèles propriétaires.

➤ **Sur la gouvernance mondiale de l'IA et du numérique**

- Élaborer et adopter un traité international sur l'IA posant des règles contraignantes sur les usages les plus à risque, sur le modèle du droit de la mer ou de l'espace aérien.
- Créer une instance internationale autour d'un mécanisme de coordination permanent sur l'IA, doté d'un mandat clair et d'une capacité d'évaluation des risques.
- Veiller à ce que les principaux fournisseurs de services d'IA soient soumis aux instruments de régulation des marchés existants et engager, dans chaque pays du G7, les enquêtes nécessaires sur leur position dominante.
- Engager un rééquilibrage des rapports contractuels entre entreprises et fournisseurs de systèmes d'IA.

➤ **Sur la protection des mineurs en ligne, les réseaux sociaux et les impacts sur l'apprentissage cognitif**

- Soutenir et généraliser l'interdiction des réseaux aux mineurs de moins de 15 ans, à la manière de la proposition de loi adoptée par le Parlement français en mars 2026. Pour assurer sa pleine application, généraliser le recours aux portefeuilles d'identité numérique permettant un mécanisme fiable de vérification de l'âge en ligne. Adopter des principes communs imposant

aux plateformes des obligations de conception responsable, notamment au regard des algorithmes manipulateurs et de conception addictive.

- Imposer aux opérateurs de services numériques des obligations contraignantes de déploiement d'outils de contrôle parental accessibles et interopérables.
- Financer un programme de recherche sur les effets des usages numériques (écrans, réseaux sociaux, jeux vidéos, etc) sur le développement cognitif et la santé mentale des enfants et adolescents et préserver les enfants âgés de moins de 6 ans de l'exposition aux usages numériques en informant d'avantage les citoyens sur les risques cognitifs de cette exposition dès le plus jeune âge.
- Face à ces nouveaux usages, et notamment à la prolifération des deepfakes, harmoniser l'éducation aux médias, aux bons réflexes numériques et à l'esprit critique dans les curriculums scolaires des pays du G7 et ce, dès le premier degré

➤ **Sur l'avenir des technologies quantiques**

- Adopter une feuille de route commune du G7 sur la migration vers la cryptographie post-quantique afin de protéger les infrastructures critiques face à la menace quantique sur les systèmes de chiffrement actuels.
- Créer un groupe de travail spécialisé du G7 Numérique sur les enjeux du quantique, articulant cybersécurité et usages civil/militaire.
- Engager collectivement les réflexions éthiques et réglementaires sur l'encadrement de l'accès, notamment des civils, aux technologies quantiques à potentiel offensif.